

Montréal, le 27 juin 2011

Par courriel

Monsieur Pierre Major
Directeur associé à la planification et à la construction
du Projet de redéploiement du CUSM
Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM)

Objet : Campus de la Montagne - Projet d'agrandissement et de modernisation

Monsieur,

La Commission souhaite vous adresser une question supplémentaire concernant les ailes A et B (Campus de la Montagne) :

Au cours de la séance d'information du 6 juin dernier, un citoyen a demandé pourquoi le CUSM n'avait-il pas gardé les ailes A et B agrandies pour combler ses besoins d'espace, même après que l'hôpital de Neurologie ait décidé de ne plus s'y implanter. Cette question a été posée par M. Mehdi Ghafouri (lignes 3225 et suivantes). En réponse, M. Yanai Elbaz a expliqué que les coûts de l'agrandissement de cette section s'avéraient beaucoup plus élevés que ceux liés au projet à l'étude. Plus tard au cours de la soirée, une autre citoyenne, Mme Firoozeh Djavedani demandait le dépôt des études à l'appui de cette affirmation (ligne 3980). M. Elbaz a acquiescé à cette demande.

Malheureusement, la commission n'a pas reçu cette documentation. Le document 3.6.1, portant sur les alternatives possibles, ne fait pas référence aux ailes A et B, pas plus que les documents 3.6.3.1 et 3.6.3.2.

La commission pourrait-elle avoir accès à la documentation pertinente qui permettrait de comprendre pourquoi le CUSM n'a pas retenu l'hypothèse d'agrandir les ailes A et B?

En outre, l'analyse de la version 2009 du PFT (document 3.6.2.1) donne vraiment l'impression qu'à cette époque, le CUSM envisageait son redéploiement en partie à l'intérieur du bâtiment AB agrandi. À la page 63 du PFT, on présente les deux principales interventions envisagées à l'époque : l'agrandissement dans la cour intérieure ouest, toujours envisagé, et l'agrandissement des ailes A et B. Dans ce dernier cas, on y lit que le CUSM y projetait à l'époque d'implanter des unités de soins à chaque étage, une

partie de l'urgence, une clinique d'ergo-physio au niveau 7. En d'autres termes, on a l'impression que le scénario envisagé en juin 2009 excluait déjà l'hôpital de neurologie (dont le PFT ne fait aucunement référence), mais conservait les ailes A et B agrandies pour sa propre expansion.

Cette lecture est-elle exacte? Si oui, encore une fois, quelles ont été les raisons qui ont conduit le CUSM à rejeter par la suite l'hypothèse d'agrandir les ailes A et B?

Enfin, on a parfois fait référence à l'existence de nouvelles normes antisismiques qui rendraient beaucoup plus onéreuses les constructions envisagées. La commission aimerait obtenir plus d'information sur ces nouvelles normes. En particulier, à quand remontent-elles? Qui les a émises, en quoi consistent-elles au juste, et quels impacts ont-elles sur les projets en cours?

La commission souhaiterait obtenir une réponse à cette question dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Charlotte Horny
Analyste de la commission
Office de consultation publique de Montréal

c.c. Mme Caroline Phaneuf, conseillère senior, Projet de redéveloppement, Nouveau CUSM